

Formation professionnelle supérieure

Les examens fédéraux doivent être renforcés

La formation professionnelle supérieure est l'objet aujourd'hui d'une attention plus soutenue que naguère. Cela concerne surtout les examens fédéraux pour la mise en œuvre desquels le Conseil fédéral propose actuellement une hausse substantielle des contributions. Son initiative doit être saluée, qui soutient de manière ciblée cet instrument de qualification important pour le marché du travail. D'autres améliorations encore sont toutefois nécessaires. **Par Jürg Zellweger**

On connaît les examens fédéraux d'agent technico-commercial, de spécialiste en ressources humaines, de concierge ou d'expert comptable et controlling. Une distinction se fait entre les examens professionnels sanctionnés par un brevet et les examens professionnels supérieurs couronnés par un diplôme. Ces examens jouent un rôle important pour l'approvisionnement du marché du travail en personnel spécialisé et cadres dirigeants: chaque année, la Confédération délivre environ 13 000 brevets et plus de 3 000 diplômes. Les besoins multiples de l'économie se reflètent dans quelque 400 règlements d'examen différents, dont une grande partie concerne les domaines industriel et artisanal. Jugés néanmoins en fonction des

diplômes, les examens relatifs au secteur des services (deux tiers de l'ensemble des candidats) jouent un rôle central.

Un instrument précieux pour les employeurs

Chaque épreuve est chapeautée par un organe responsable où siègent en principe des représentants des associations d'employeurs, d'employés et professionnelles, ou encore des associations professionnelles intéressées. Les organes définissent le contenu des épreuves et réalisent celles-ci avec l'aide du «personnel de milice» issu des entreprises. Ils assument donc dans une certaine mesure – en lieu et place de chaque entrepreneur agissant seul – la super-

vision des qualifications professionnelles des demandeurs d'emploi potentiels. A la différence des systèmes scolaires, ce ne sont pas les institutions de formation, partant les «fournisseurs», qui attestent ici les prestations des candidats potentiels, mais les «consommateurs» de ces prestations, aux yeux de qui les qualifications effectives des candidats revêtent beaucoup d'importance. Il en résulte que ces diplômes inspirent aussi une grande confiance aux employeurs.

Les examens fédéraux sont donc un très précieux instrument d'obtention de qualifications professionnelles supplémentaires. Les pouvoirs publics devraient donc les soutenir comme ils le méritent. Celles et ceux qui terminent

Les examens fédéraux prévoient une expérience professionnelle de plusieurs années comme condition d'admission.



une formation professionnelle supérieure devraient bénéficier de cette formation à des tarifs acceptables et ne pas être discriminés par rapport aux étudiants des hautes écoles. En outre, associations et institutions de formation devraient disposer de conditions-cadre qui rendent ces filières attrayantes.

Le Conseil fédéral propose plus de moyens

Dans une consultation qui prendra fin à la mi-septembre, le Conseil fédéral met en débat l'augmentation de la participation financière de la Confédération à la coûteuse mise en œuvre de ces examens. Cette participation passerait de 25 à 60 pour cent (dans des cas exceptionnels à 80 pour cent). L'objectif est de décharger les gradués des taxes d'examen. De plus, les marges de manœuvre pour l'indemnisation des experts de milice aux examens ou pour les améliorations de la qualité devraient également être élargies.

Plus concrètement: dès 2013, les subventions directes de la Confédération pour le système d'examen devraient passer de 15 millions de francs aujourd'hui à 40 millions de francs. C'est une somme substantielle, même au regard des moyens dont disposent les cantons, lesquels soutiennent la préparation aux examens fédéraux par des subventions de cours totalisant quelque 50 à 60 millions de francs annuels. Par rapport à d'autres filières de formation du degré tertiaire (comme les hautes écoles spécialisées, ou même l'université) ce soutien peut toutefois encore être qualifié de modeste.

Un atout: le caractère ouvert de la préparation

Comme condition d'admission, les examens fédéraux prévoient une expérience professionnelle de plusieurs années, mais n'ont pas d'autres exigences quant à la préparation. A divers égards, cette ouverture est un avantage.

Premièrement, ce système permet l'admission de personnes ayant des bagages de formation divers. Ainsi une qualification de chef des ressources humaines avec diplôme fédéral peut être obtenue aussi bien par des personnes détenant un certificat de fin d'appren-

tissage que par des diplômés en économie avec une spécialisation en management du personnel. Pour cela, diverses offres de préparation sont bien sûr nécessaires et il existe une palette de cours vaste et variée correspondant aux besoins. On en compte plus de 1000 dispensés par les institutions les plus diverses, ce qui permet un accord optimal des préparations individuelles aux examens avec les connaissances préalables tout comme avec la situation actuelle du travail.

«Un système ouvert et dynamique offre de nombreux avantages au marché du travail.»

Cette ouverture permet aussi bien de centraliser que de décentraliser les offres de préparation aux examens et les capacités de formation peuvent être rapidement ajustées à la demande. Elle est aussi indispensable pour tenir compte des besoins changeants du monde du travail. Sur les quelque 400 examens fédéraux actuels, entre 60 et 100 sont constamment en révision, ce qui rend également nécessaire une capacité d'adaptation élevée des cours préparatoires.

Fonctions importantes pour le marché du travail

L'essentiel est que, grâce à l'ouverture et au dynamisme du système, les examens fédéraux puissent remplir diverses fonctions importantes pour le marché du travail: par exemple, permettre d'accéder à une spécialisation sur la base d'une formation donnée – notamment à la faveur de formations spéciales et de direction pour les PME manufacturières (polisseurs, appareilleurs, titulaires de maîtrise fédérale). Sont également importantes les spécialisations sectorielles spécifiques – par exemple les postes dans l'administration du personnel ou de l'immobilier, dans le marketing, le tourisme ou les assurances – acquises à l'issue d'une formation professionnelle généraliste (par exemple un ap-

prentissage de commerce). Citons enfin les examens fédéraux parfois obligatoires pour l'admission à des professions réglementées, par exemple celles de réviseur, de garde-pêche ou de conseiller en électro-sécurité.

Dans l'optique du marché du travail, ce qui importe aussi est l'encouragement donné aux qualifications nouvelles et aux facilités de passage d'une branche à l'autre. Cet élément de souplesse permet également de corriger d'éventuels excédents numériques de formations initiales dans les secteurs primaire et secondaire, en offrant la possibilité de compléter les qualifications individuelles en fonction des besoins (par exemple par l'acquisition de titres de formateurs, d'agents technico-commerciaux ou d'organiseurs). Sont également accessibles dans le cadre des examens fédéraux de nouvelles qualifications professionnelles qui ne peuvent être acquises qu'à l'âge adulte au terme d'une formation (par exemple: directeur-trice de centre ou policier-ère).

Améliorations supplémentaires indispensables

Les propositions du Conseil fédéral visant à renforcer les examens fédéraux méritent sans conteste d'être saluées. Elles sont très bien ciblées – sur l'organisation des examens – et peuvent déployer rapidement leurs effets. D'un autre côté, tout en reconnaissant qu'elles évitent certes des interventions délicates dans les cours préparatoires, il faut admettre qu'elles ne contribuent pas à résoudre la situation encore insatisfaisante qui caractérise ces cours. L'actuelle pratique cantonale du subventionnement, fruit d'une évolution historique, risque à vrai dire d'entraver le développement ultérieur de ce secteur de formation. Ce qu'il faut dans ce domaine, pour le soutien subsidiaire aux diplômés, ce sont des procédés simples, transparents et cohérents, susceptibles de remédier à la confusion qui tend à caractériser la situation actuelle. Il conviendra de s'attaquer à ce problème dans une prochaine étape. ■

Jürg Zellweger est membre de la direction de l'Union patronale suisse.